



Ancienneté dans la société

Par **ANDRE Chantal**, le **28/09/2016** à **12:18**

Bonjour,

Voici mon souci : Je suis salariée dans une petite Entreprise et j'ai 25 ans d'ancienneté. Mon patron part en retraite et revend sa société à des partenaire.....mais ces partenaires veulent (peut-être) changer le nom de la société.....

J'ai peur de perdre mon ancienneté.....puis-je faire quelque chose ? à qui m'adresser ?

Sinon à 3 ans de la retraite, est ce que je peux profiter de ce changement pour demander un licenciement économique ?

Merci de vos réponses.....

Bonne journée à tous....Chantal

Par **P.M.**, le **28/09/2016** à **13:21**

Bonjour,

Il n'y a aucune raison que vous perdiez votre ancienneté puisque, en cas de vente de l'entreprise, le contrat de travail subsiste et est transféré auprès de l'acquéreur si c'est la même activité et normalement cela n'est pas une cause de licenciement économique...

Par **ANDRE Chantal**, le **28/09/2016** à **15:09**

Merci beaucoup pour votre réponse.....